



# MAIRIE



## Compte-Rendu de séance Conseil Municipal du 30 mars 2011

Le 30 mars 2011 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 24 mars 2011, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1<sup>er</sup> Adjoint - François HERMET, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Isabelle VIEILLEDENT - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES ;

Excusés : Renée CORDESSE - Jacques BREMOND - François MOULIN ;

Secrétaire de séance : Isabelle VIEILLEDENT.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 8 mars 2011. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### PROJET ÉOLIEN

Le Maire informe le Conseil qu'il a été recontacté par la Société TENCIA concernant le projet éolien. Il refait l'historique du dossier et demande au Conseil l'autorisation de signer les actes et conventions diverses pour la réouverture du chantier et la réalisation des éoliennes sur le site du « Truc de l'Homme ». Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité. En tout état de cause, la décision finale sera prise par la Société au cours du dernier trimestre 2011.

### SECTIONNAUX DES GOUTTES

Une phrase ayant été omise dans la délibération du 25 janvier transmise à la Préfecture, concernant l'allotissement des sectionaux des Gouttes, le Maire indique qu'il faut prendre une nouvelle délibération pour compléter cette dernière en ajoutant « *que Monsieur Thierry CHARDAYRE a quitté la séance étant concerné par cette délibération* » et en stipulant « *que la convention de mise à disposition prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2011* » et non le 1<sup>er</sup> mars 2011 comme indiqué dans la délibération du 25 janvier 2011.

### QUESTIONS DIVERSES

◊ **Amendes de police** : comme tous les ans, la Commune peut percevoir une subvention, pour de petites opérations afin d'améliorer la sécurité routière dans la Commune. Après un tour de table, l'aménagement de l'intersection de la départementale de Saint Chély d'Apcher et du chemin de Charmals est retenu. Les propriétaires sont d'accord pour abandonner le terrain nécessaire pour cet élargissement.

◊ **Circulation dans le village du FAU** : suite à l'amélioration de la visibilité et l'élargissement de la voie derrière la ferme RAMBIER, il sera nécessaire de prendre des mesures pour interdire le stationnement dans le virage et prévoir une limitation de vitesse dans la traversée du FAU.

◊ **Panneaux** : il est nécessaire de rajouter quelques panneaux de signalisation manquants à divers endroits de la Commune.

◊ **Mise en valeur des biens de section** : afin de pouvoir exploiter les biens à vocation agricole, une consultation a eu lieu pour la fourniture de clôture pour les sectionaux des Gouttes. L'entreprise POULHAON de Malbouzon a été retenue. Cette opération sera financée par les crédits inscrits dans l'état spécial annexé au Budget de la Commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la Section des Gouttes.

◊ **Restructuration foncière et régularisation du Bien Non Délimité** : la consultation des électeurs de la Section des Gouttes et de la Baraque aura lieu le samedi 30 avril 2011 de 10h à 12h, à la Mairie, afin de se prononcer sur cette opération.

La séance est levée le 30 mars à 22h45

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE